2,80€ vendredi 8 février 2019 LE FIGARO - N° 23 168 - www.lefigaro.fr - France métropolitaine uniquement

Première édition

lefigaro.fr

LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » Beaumarchais

REPORTAGE
RONGCHENG, VILLE LABORATOIRE DU « BIG BROTHER » CHINOIS PAGE 15

CULTURE
HISTOIRE, PHILOSOPHIE, ART... LA VOGUE DES CONFÉRENCES SAVANTES PAGES 28 ET 29

ÉLYSÉE
Les « riches » dans le viseur de la macronie PAGE 5

ENTRETIEN
Grand débat : la mise en garde de Gérard Larcher PAGE 6

MAJORITÉ
LREM tangue à l'Assemblée PAGE 7

ROYAUME-UNI
La course de lenteur de Theresa May face aux 27 PAGE 9

PHYTOTHÉRAPIE
L'Académie de pharmacie veut une législation sur les compléments alimentaires PAGE 12

ENTRETIEN
Carrère d'Encausse : «L'Académie rentre dans l'ère numérique» PAGE 18

COSMÉTIQUES
Agon : « L'Oréal est fier de sa performance sociétale » PAGE 24

CHAMPS LIBRES
• Les tribunes d'Agnès Verdier-Molinié et d'Henri Prévost-Allard
• Le bloc-notes d'Ivan Rioufol
• L'analyse de Guillaume Perrault
PAGES 16 ET 17

FIGARO **OUI** FIGARO **NON**

Réponses à la question de jeudi :
Approuvez-vous la décision de la Commission européenne de refuser le mariage Alstom-Siemens ?

OUI	NON
22 %	78 %

TOTAL DE VOTANTS : 58 359

Votez aujourd'hui sur lefigaro.fr
Faut-il continuer à développer l'éolien en France ?

Crise diplomatique entre la France et l'Italie

La tension est montée d'un cran hier entre Paris et Rome, avec la décision de la France de rappeler son ambassadeur en Italie, une escalade rare entre deux pays de l'Union européenne.

La querelle diplomatique entre la France et l'Italie s'est brusquement envenimée, jeudi, avec la décision de Paris de rappeler son ambassadeur à Rome, une initiative sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à laquelle Rome a répondu par un appel à l'apaisement. La France dénonce de la part des deux vice-présidents du Conseil italien - Luigi Di Maio, chef de file du Mouvement 5 étoiles (anti-système), et Matteo Salvini, leader de la Ligue (extrême droite) - des « *accusations répétées* », des « *attaques sans fondement* », des « *déclarations outrancières* » et des « *ingérences* ». Cette dégradation des relations intervient alors que se profilent les élections européennes et qu'Emmanuel Macron entend incarner le camp des « progressistes » face aux « populistes », dont l'Italien Salvini s'est fait le champion. PAGE 8

La contestation contre les éoliennes s'invite dans le grand débat

PHILIPPE FRUTIER/PLAINPICTURE/LIGHTMOTIV

Défenseurs du patrimoine, amis des oiseaux, châtelains, riverains ou zadistes : disparates et de plus en plus nombreuses, des voix s'élèvent contre ces pylônes qui envahissent nos paysages. Et les contentieux explosent. PAGES 2 À 4 ET L'ÉDITORIAL

Benalla : questions après la démission de la responsable de la sécurité de Matignon

Mise en cause après la révélation d'enregistrements entre Alexandre Benalla et Vincent Crase, Marie-Élodie Poitout, commissaire en charge du groupe de sécurité du premier ministre, a démissionné jeudi. Une décision qui intervient alors que le parquet national financier s'est emparé du dossier Makhmoudov, cet oligarque russe qui aurait fait affaire avec Benalla, Crase et Chokri Wakrim, le compagnon de Marie-Élodie Poitout. PAGE 10

ÉDITORIAL par Bertrand de Saint Vincent bdesaintvincent@lefigaro.fr

Un vent d'illusion

Au départ, tout était simple : il y avait d'un côté les énergies noires - pétrole, charbon - qui polluaient allégrement la planète. Et leur allié, le nucléaire, qui menaçait de la faire sauter. De l'autre, les énergies vertes. Puisant leurs forces dans les éléments naturels, ces sources incarnaient un avenir radieux. C'est ainsi que naquirent les éoliennes, figures naïves d'un progrès porté par le vent, capable de réconcilier l'homme avec la nature. Comment ne pas souscrire à cette image d'Épinal dont la moindre des vertus n'est pas de transformer ses opposants en odieux passéistes, aux arguments d'une noirceur coupable ?

Las, comme le souligne Oscar Wilde, « *la vérité pure et simple est rarement pure et jamais simple* ». Certes, les sources d'énergie traditionnelles, outre le fait qu'elles sont sujettes à épuisement, ne sont pas sans défaut ni danger ; et il est justifié de songer à leur remplacement. Mais les éoliennes ne sont pas la solution miracle que l'on nous a vantée. Respectueux de l'environnement, ces pylônes de 200 mètres de haut, coulés dans le béton, qui dénaturent les sites historiques, défigurent les paysages, perturbent la faune ? Écologiques, ces moulins dont des turbines à gaz doivent assurer le fonctionnement lorsque le vent vient à manquer ? Économiques, ces mâts dont les pales ne tournent en moyenne que 23 % du temps et dont les coûts de production restent bien supérieurs à ceux du marché ? Durables, ces machines dont l'exemple allemand montre qu'au bout d'une vingtaine d'années, elles sont devenues obsolètes et que leurs constructeurs rechignent à les recycler ou à les démonter ?

> Les éoliennes ne sont pas la solution miracle

L'illusion se dissipe. À l'heure où la prolifération des éoliennes est inscrite au programme, les Français veulent rouvrir le débat. Emmanuel Macron s'est engagé à les écouter. Le paradoxe, c'est - qu'en même temps - son gouvernement vient de décider par décret la suppression des enquêtes publiques, quasi systématiquement défavorables aux éoliennes. On va bientôt savoir si ses promesses ne sont que du vent...

BI ZHIYI/IMAGINECHINA - JEAN-CLAUDE COUTAUSSE/DIVERGENCE

20 adresses pour habiter ou investir en Ile-de-France
01 78 05 45 37
franco-suisse.fr
Bâtir l'excellence

M 00108 - 208 - F: 2,80 €

AND : 3,00 € - BEL : 2,80 € - CH : 4,10 FS - CAN : 5,50 SC - D : 3,40 € - A : 3,50 € - ESP : 3,10 € - Canaries : 3,20 € - GB : 2,80 £ - GR : 3,30 € - DOM : 3,10 € - ITA : 3,20 €
LUX : 2,80 € - NL : 3,30 € - PORT.CONT : 3,20 € - MAR : 22 DH - TUN : 4,20 DT - ZONE CFA : 2 300 CFA ISSN 0182.5852

Les éoliennes, ces autres « fâcheuses » du grand débat

Avec leur prolifération, l'« inacceptabilité sociale » est si élevée que certaines sont dégradées, à l'instar des radars. Citoyens et élus saisissent la balle des « gilets jaunes » au bond pour faire entendre leur colère.

> Les gens se sentent piétinés par le lobby éolien ; j'en entends de plus en plus qui ont l'intention d'empêcher physiquement de nouvelles installations
>
> XAVIER BERTRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉGION DES HAUTS-DE-FRANCE
> LE 6 FÉVRIER, DANS UNE INTERVIEW AU « FIGARO »

STÉPHANE KOVACS @KovacsSt

C'EST UNE multitude de vents contraires qui soufflent sur les éoliennes. Défenseurs du patrimoine, amis des oiseaux, protecteurs de l'environnement, anarchistes, zadistes, marins-pêcheurs, châtelains, parlementaires ou « gilets jaunes », des voix de plus en plus disparates s'élèvent contre ces gigantesques pylônes qui envahissent nos paysages. *« La France connaît une véritable crise de saturation de l'implantation des éoliennes*, s'alarmait il y a six mois, dans *Le Figaro*, un collectif de députés de la majorité comme de l'opposition. *L'acceptabilité sociale est tellement faible qu'on arrive à un niveau de taux de recours de l'ordre de 70 % sur toute la France. »* Alors que le gouvernement veut multiplier par environ 2,5 la capacité installée d'éoliennes terrestres en dix ans (soit 15 000 mâts sur le territoire métropolitain à horizon 2028, contre 8 000 fin 2018), partout la colère gronde. Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la *« fin des subventions à l'éolien »* est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie *« transition écologique »*, et en quatrième position de l'ensemble des revendications. Quant à la plateforme consultative du grand débat national, le thème y est âprement débattu.

Des éoliennes installées à proximité d'habitations, dans le nord de la France.
PHILIPPE TURPIN/BELPRESS/ANDIA

Ce samedi, ce n'est pas en gilet jaune mais avec une écharpe blanche que les manifestants sont attendus à la tour Montparnasse, à Paris. *« Les promoteurs installent à présent des éoliennes de 200 à 240 mètres de haut ; c'est la taille de cette tour »*, expliquent les organisateurs, qui s'effarent de *« ce gaspillage écologique et économique »*.

Sur le site du grand débat, quelque quatre cents propositions concernent l'éolien. Et même si certains demanderaient bien *« l'installation gratuite d'une éolienne domestique »*, la quasi-totalité crie *« stop aux implantations ! »*. *« L'éolien est une mauvaise – et coûteuse – solution alternative*, affirme par exemple Renate. *Trop peu ou trop de vent, obligation de recourir aux centrales à gaz pour suppléer, paysages abîmés. Préservons le tourisme ! »*

« Les éoliennes sont actuellement implantées sans aucune concertation nationale, se plaint une autre internaute. *Comme les sociétés privées qui les implantent sont subventionnées par notre facture d'électricité, ces entreprises voient bien plus l'appât du gain que la transition énergétique. Les experts mandatés sont à la botte du promoteur et*

Le tabou du recyclage et du coût du démantèlement

FRÉDÉRIC DE MONICAULT
fdemonicault@lefigaro.fr

C'EST UN ÉNORME chantier, mais dont personne ne parle. Aujourd'hui, quelque 8 000 éoliennes fonctionnent sur le territoire français. D'ici quelques années, de premières opérations de démantèlement vont être engagées, concernant plusieurs centaines de machines à moyen terme. La durée de vie d'une installation est fixée à quinze ans, correspondant à la période pendant laquelle elle est soutenue financièrement par les pouvoirs publics. Cela n'empêche pas les éoliennes de fonctionner au terme de cette échéance, mais les matériaux s'usent, comme le rappellent volontiers les anti-éolien. Parmi eux, la Fédération environnement durable (FED) envisage déjà la déconstruction de 14 500 unités d'ici à 2050 – soit le nombre total d'éoliennes prévues dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Guerre des chiffres

« Nous nous sommes appuyés sur les notices des fabricants d'équipements, souligne Jean-Louis Butré, le président de la FED. *Nous allons ainsi abandonner dans le sol 36 millions de tonnes de béton, soit l'équivalent de 1,8 million de camions toupies représentant une file de 18 000 kilomètres. »* Au béton viennent s'ajouter pêle-mêle 6 millions de tonnes d'acier, 435 000 tonnes d'aciers spéciaux, plusieurs centaines de milliers de tonnes de cuivre et 6 000 tonnes de terres rares. *« En marge de l'avalanche inquiétante des chiffres, il y a surtout le fait qu'aucune structure de dépollution, de traitement ou de recyclage n'a été instaurée à la hauteur du volume de déchets industriels en cours de dissémination*, poursuit Jean-Louis Butré. *Tôt ou tard, il va falloir payer la note, s'agissant aussi bien de la facture que de l'intégrité des territoires. »*

Précisément, la loi stipule que les exploitants éoliens provisionnent 50 000 euros par machine au titre des coûts de démantèlement. Un montant jugé dérisoire par le camp d'en face, qui parle de 400 000 euros minimum par unité, en se référant aux études des spécialistes. Dans cette hypothèse, plus de 5 milliards d'euros devraient être affectés aux opérations de déconstruction. Les professionnels du vert refusent d'entrer dans cette guerre des chiffres : le Syndicat des énergies renouvelables (SER) considère que les sommes provisionnées pour le démantèlement sont bien dimensionnées et insiste sur les filières qui permettent déjà de recycler et de valoriser la quasi-totalité des matériaux. Les professionnels ajoutent qu'ils ont des contacts réguliers avec les autorités sur la manière dont les sites seront reconfigurés au terme de l'exploitation éolienne.

« Je crois pouvoir dire que nous sommes l'une des rares filières industrielles qui soit concernée à ce point par sa fin de vie, commente un développeur. *Quand nous démarrons une installation, nous nous préoccupons déjà de ce qu'elle sera dans quelques années. À lire certains commentaires, le démantèlement des éoliennes serait aussi problématique que celui des centrales nucléaires. C'est sans doute un peu outrancier… »*

Au regard du SER, l'enjeu est aujourd'hui de consolider cette filière de recyclage. C'est d'ailleurs un axe de réflexion du groupe de travail ministériel éolien piloté par Emmanuelle Wargon, la secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique. ■

À Saint-Nazaire, le premier musée éolien de France ouvre ses portes au public

THIBAULT DUMAS @dumasthib
SAINT-NAZAIRE (LOIRE-ATLANTIQUE)

VOUS VOILÀ perché à 180 mètres au-dessus de la mer, ballotté par les vents et les flots, avec des pales de 70 mètres tournoyant autour de vous. Dans cette salle du centre éolien EOL, à Saint-Nazaire, en Loire-Atlantique, la technologie 3D vous fait grimper au sommet d'une éolienne offshore, à une quinzaine de kilomètres de la côte Atlantique.

Ce musée, premier du genre en France, ouvre au public ce samedi, situé entre un quai des chantiers navals STX et l'ancienne base sous-marine, construite sous l'Occupation. *« Bien sûr que les touristes viennent d'abord ici pour nos plages*, commente Jean-Claude Pelleteur, le vice-président (divers droite) de Carene Saint-Nazaire agglomération, chargé du développement économique et de l'attractivité. *Mais, depuis des années, on a à cœur de tisser le lien industrie-tourisme : on fait visiter les paquebots en construction, les sous-marins d'hier, les avions d'aujourd'hui, en assemblage chez Airbus, et maintenant des éoliennes. »*

Chaque année, 300 000 personnes visitent les sites industriels du port et, dès 2019, l'agglomération table sur 50 000 visiteurs de plus avec EOL. Prioritairement des scolaires et des familles, en misant sur le ludique, au moyen de l'immersion 3D ou de la production de sa propre électricité avec une rangée de vélos d'appartement « customisés », par exemple.

« Le cœur du sujet, c'est l'éolien en mer, explique Pierre Laisne, qui a coordonné la construction de ce musée à 800 000 euros – majoritairement financé par l'argent des collectivités locales. *Mais il n'y a pas que ça : on raconte l'histoire de l'homme et du vent, la place de l'électricité dans nos vies, le développement durable et l'énergie mais aussi ceux qui travaillent derrière cet objet high-tech abstrait qu'est une éolienne »*. Le clou du spectacle pourrait avoir lieu *« d'ici deux à trois ans »* sur l'immense toit du musée, duquel le visiteur pourrait admirer l'assemblage des éoliennes ou leur remorquage en mer.

« Cela ressemble à une opération marketing »

Pourrait, car, depuis dix ans, Saint-Nazaire bataille contre des associations en guerre contre l'implantation du premier parc éolien offshore français, avec une construction des éléments à assembler à l'usine General Electric de Donges, à quelques kilomètres du port. Le projet, dit « du Banc de Guérande », comporte 80 turbines réparties sur 78 km² pour une mise en service à l'horizon 2022. Puissance totale : 480 mégawatts, soit 20 % de la consommation électrique du département.

« On conteste la zone d'implantation, sur un plateau calcaire à dix mètres de profondeur, extrêmement riche de biodiversité en crustacés et autres, mais aussi la procédure d'appel d'offres, précipitée et bâclée », détaille Alain Doré, coordinateur du collectif d'associations et de riverains Défense de la mer. Et d'avertir : *« Lancer un musée avant que toutes les procédures soient épuisées, c'est périlleux. Franchement, ça ressemble à une opération marketing. »*

Un dernier recours – sans parler d'éventuels contentieux au niveau européen – attend en effet depuis quatorze mois un avis du Conseil d'État. Aucun des acteurs ne se risque à prédire une date pour cette décision cruciale, même si les porteurs du projet de parc s'impatientent. En raison du retard pris, General Electric a confirmé jeudi la suppression de 80 emplois dans son bureau d'études dédié à Nantes. L'entreprise avait déjà dû se séparer ces derniers mois de 300 intérimaires sur son site de Saint-Nazaire, qui a compté jusqu'à 420 salariés. ■

Le centre EOL va miser sur le ludique, notamment au moyen de l'immersion 3D.
CREASYNTH-KASCEN

Le parc éolien poursuit sa croissance en France

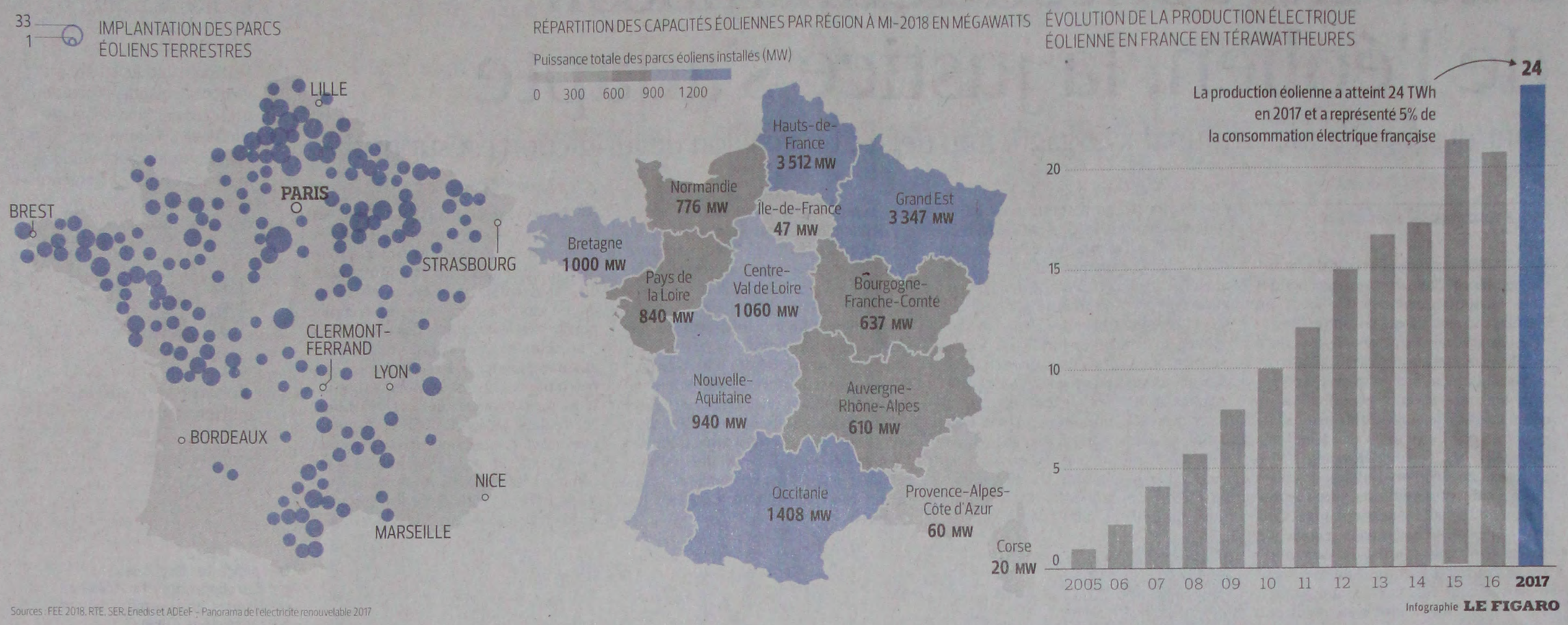

Sources : FEE 2018, RTE, SER, Enedis et ADEeF – Panorama de l'électricité renouvelable 2017

Infographie **LE FIGARO**

aucune étude sérieuse n'est faite sur le rendement réel, le bruit, les infrasons, mais aussi les animaux malades et l'hécatombe des oiseaux.»

À la suite de *«plaintes croissantes»* d'associations de riverains affirmant souffrir de troubles fonctionnels, l'Académie de médecine évoque un *«syndrome des éoliennes»*. Quant aux associations de préservation de la nature, elles s'alarment aussi de ces grandes hélices qui tuent des milliers d'oiseaux et des turbines qui perturbent les écosystèmes. *«Dans le domaine de l'éolien comme dans d'autres*, souligne Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), *la conciliation des enjeux énergétique et naturaliste ne pourra s'exonérer ni d'une planification effective, visant notamment à préserver les réservoirs de biodiversité, ni d'une réelle concertation lors du développement des projets.»*

> **«Les sociétés privées qui les implantent voient bien plus l'appât du gain que la transition énergétique»**
> UN INTERNAUTE, SUR LE SITE DU GRAND DÉBAT

Puisque *«la crise des "gilets jaunes" a montré qu'il y avait un problème d'opacité des dépenses publiques»*, le député LR Julien Aubert vient de demander la création d'une commission d'enquête sur *«l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, la transparence des financements et l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique»*.

Président de la région des Hauts-de-France, où *«70 % des projets sont contestés devant les tribunaux»*, Xavier Bertrand tape du poing sur la table : *«Alors que s'ouvre le grand débat, un décret scélérat vient de paraître qui fait reculer les possibilités pour les habitants concernés de donner leur avis sur les projets de construction d'éoliennes* (lire page 4), s'indigne-t-il. *On voudrait museler la population qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! Si l'État ne revient pas sur sa décision, la région organisera elle-même des réunions sous contrôle d'huissier. Cela fait d'ailleurs deux mois qu'on en organise sur l'éolien, et même dans de petites communes, cela attire plus de deux cents personnes. Les gens se sentent piétinés par le lobby éolien ; j'en entends de plus en plus qui ont l'intention d'empêcher physiquement de nouvelles installations.»* Fin janvier, deux éoliennes ont été endommagées par un incendie volontaire à Roussas, dans la Drôme, six mois après un précédent sinistre qui avait détruit une éolienne dans une localité voisine. *«Après dix ans de combats, on est à un véritable tournant : l'inacceptabilité sociale est à son comble*, analyse Fabien Bouglé, lanceur d'alerte et porte-parole du réseau anti-éolien Ulysse. *Cette série de sabotages d'éoliennes, qui s'accélère dans toute la France, est un phénomène inquiétant, qu'on pourrait rapprocher des dégradations de radars : il montre la radicalisation de la population, tant sur la question de la vitesse que sur les éoliennes».* ■

Environ 8 000 machines dans le pays, 15 000 d'ici à 2030

L'ÉOLIEN, combien de divisions ? Aujourd'hui, quelque 8 000 machines sont implantées sur le territoire, avec deux régions pilotes : les Hauts-de-France et le Grand Est. Pour grimper de 15,1 gigawatts (GW), installés à fin 2018, à 35 GW environ en 2028 (selon les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie [PPE]), ce sont 6 000 à 7 000 éoliennes supplémentaires qui devront être construites. Soit 15 000 au total dans l'Hexagone à l'orée des années 2030. Ces machines varieront en taille, les nouveaux équipements pouvant culminer jusqu'à 200 mètres de hauteur.

Le parc éolien actuel représente 6 % de la consommation d'électricité nationale. Dans dix ans, on pourrait se rapprocher des 15 %, si les temps de passage de la PPE sont respectés. Ces repères chiffrés font dire aux professionnels que la filière est dynamique, portée par 18 000 emplois répartis dans 800 entreprises (énergéticiens, bureaux d'études, installateurs, fabricants d'équipements…).

« Ambition économique »

Il y a dix ans, pas plus de 7 700 personnes travaillaient dans l'éolien. Une filière qui n'est pas seulement franco-française : de nombreux acteurs nationaux sont actifs à l'international, aussi bien en Europe du Nord qu'au sud de la Méditerranée, où les projets progressent souvent plus vite. À titre indicatif, il faut sept ans en moyenne en France pour voir les dossiers sortir de terre. Le calendrier judiciaire, avec la masse de recours à purger, reste l'ennemi numéro un des opérateurs.

«Le développement de notre industrie ne consiste pas seulement à bâtir de nouvelles installations, tant s'en faut, explique Jean-Louis Bal, le président du Syndicat des énergies renouvelables (SER). *Nous sommes d'abord dans une démarche de produire de l'électricité de manière compétitive. Car la transition écologique n'est pas antagoniste avec une ambition économique.»* Pour preuve, le système de subvention pure et simple, longtemps axé autour d'un prix d'achat supérieur à 80 euros le mégawattheure (MWh) éolien, a disparu en 2017. Il a été remplacé par un dispositif dans lequel les producteurs vendent l'électricité produite par les éoliennes sur le marché et obtiennent un complément de rémunération qui fait ressortir un prix moyen de 65 euros par MWh. Avant d'arriver à 55 euros en 2028, selon le cap tracé par la PPE.

L'éolien en France n'est pas seulement terrestre. Dans quelques semaines, les pouvoirs publics diront quel consortium a gagné le droit d'équiper le champ offshore de Dunkerque (Nord). La plupart des grands énergéticiens européens sont en lice, et, selon des sources récurrentes, les prix de l'électricité produite pourraient se négocier très bas, signe que l'éolien en mer n'est plus cette énergie ultrasubventionnée.

Les deux premières grandes vagues d'appels d'offres ont été remportées par EDF en 2012 – avec les sites de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Courseulles-sur-Mer (Calvados) et Fécamp (Seine-Maritime) –, puis par Engie en 2014 – avec Le Tréport (Seine-Maritime) et Yeu-Noirmoutier (Vendée). Toutefois, aucun des deux géants de l'énergie n'a encore pris de décision finale d'investissement concernant ces projets de plusieurs centaines de mégawatts (MW). En cause, des recours qui traînent : là encore, la bataille devant les tribunaux fait rage, avec le Conseil d'État comme arbitre. ■ **F.M.**

Face au contentieux massif de l'éolien, la justice s'adapte

Pour désengorger les tribunaux et gagner en délais, un échelon de juridiction est supprimé.

PAULE GONZALÈS pgonzales@lefigaro.fr

PRÉSENTÉES comme l'avenir d'une industrie énergétique propre, les éoliennes sont surtout devenues l'objet d'un contentieux massif, qui encombre les juridictions administratives. Il est porté par les associations qui multiplient les recours et les cabinets d'avocats spécialisés qui ont fait émerger un filon du droit. En 2015, le nombre de dossiers enregistrés par l'ensemble des tribunaux administratifs locaux s'élevait à 229. Il n'a cessé de s'élever au cours des deux années suivantes pour atteindre respectivement 240 et 289 dossiers. En revanche, *« en 2018, nous avons connu une baisse significative, à 124 dossiers,* affirme le Conseil d'État, qui suit avec prudence ce contentieux d'un genre particulier. *Mais nous ne disposons pas d'outils d'analyse statistique assez fins pour comprendre cette inflexion »*. La juridiction administrative, qui a les yeux rivés sur ses délais de traitement, lutte toujours avec efficacité contre l'accumulation des stocks : tous contentieux confondus, les affaires sont réglées en première instance dans un délai de 9 mois et 15 jours pour les tribunaux administratifs, de 10 mois et 23 jours en appel et de 6 mois et 17 jours pour le Conseil d'État.

Les affaires concernant le offshore regroupées à Nantes

Si l'on compte toutes les phases avant même la saisine des juridictions administratives, ce contentieux peut s'étaler parfois jusqu'à cinq ou sept ans. Par souci de l'apurer, le gouvernement a promulgué plusieurs décrets. Compte tenu de la complexité, du volume des recours et de la longueur des procédures, il a fait le choix, en 2016, d'une juridiction unique centralisant les affaires concernant les éoliennes offshore, autrement dit en mer. Engie et EDF, qui ont fait leur demande d'autorisation en 2012 et 2014, attendent toujours que les recours soient purgés. Ils le seront désormais par la cour administrative d'appel de Nantes. Parce que l'éolien maritime se concentre sur la façade maritime ouest, c'est elle qui a hérité de cette compétence unique pour traiter ce contentieux spécifique dès la première instance. De quoi supprimer un échelon de juridiction, ce qui permet tout à la fois de gagner en délais de traitement et en spécialisation. En décembre 2018, c'est au tour du contentieux des éoliennes terrestres d'avoir connu le même coup d'accordéon procédural. Parce qu'il est disséminé sur l'ensemble du territoire, il était impossible d'envisager la création d'une juridiction unique de premier et de second degré. Aussi l'État a-t-il prévu que toutes les cours administratives d'appel soient compétentes pour étudier les recours, avant d'éventuels pourvois en cassation.

Si cette évolution juridictionnelle a suscité un vif émoi chez les opposants des éoliennes, elle a pourtant eu lieu dans d'autres domaines, comme le contentieux concernant l'aménagement de complexes de cinéma, depuis le début des années 2000, mais aussi en matière de visa cinématographique, de représentation syndicale et d'attribution des fréquences radio, dont les recours échouent en première instance et en appel à la seule cour administrative d'appel de Paris.

« Les moyens juridiques soulevés par les associations ne sont pas forcément en relation avec ce qui les motive à agir », souligne-t-on au Conseil d'État. Autrement dit, ces dernières font feu de tout bois pour enrayer les projets en cours, utilisant toutes les fragilités des procédures d'attribution, qu'il s'agisse de l'impact environnemental, de la légalité des appels d'offres à travers le choix des opérateurs ou du respect des concertations. Sans oublier les questions de santé publique ou la prise en compte de l'esthétique à travers le droit de l'urbanisme et les concepts de « covisibilité » - une éolienne derrière une cathédrale par exemple - ou d'« intégration dans le paysage ». ■

VERS UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

Le député (LR) Julien Aubert vient de demander la création d'une commission d'enquête sur l'éolien, notamment sur son *« impact économique, industriel et environnemental »* et sur *« la transparence des financements »*.

5 à 7
ans
Le temps sur lequel peuvent s'étaler les contentieux concernant l'éolien

Des pancartes disposées par des opposants à l'installation d'éoliennes, en novembre dernier à Dénézé-sous-Doué (Maine-et-Loire). FRÉDÉRIC PETRY

Alexandre Gady : « Le gouvernement doit moins écouter les lobbys et davantage les citoyens ! »

PROPOS RECUEILLIS PAR
EUGÉNIE BASTIÉ @EugenieBastie

Alexandre Gady est président de Sites & Monuments, une association aussi connue sous le nom de Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF).

LE FIGARO. - La question des éoliennes semble ressurgir dans le grand débat, dont une section concerne la transition énergétique. Est-ce une bonne chose que les citoyens s'emparent du sujet ?

Alexandre GADY. - L'éolien étant aujourd'hui financé par une taxe assise sur l'essence, c'était inévitable. Mais les citoyens se sont en réalité emparés depuis plusieurs années de la question des aérogénérateurs industriels, dits « éoliennes ». Comme personne ne les écoute, ils n'ont eu d'autre choix que de combattre ces machines qui fabriquent beaucoup d'argent, mais peu d'électricité. Parmi les moyens utilisés, face à la surdité des élus et des administrations, ils ont multiplié les recours en justice, et les associations avec eux. Comme dans bien d'autres domaines de notre vie publique, il est grand temps que les responsables politiques cessent de tenir à distance les Français de ce qui constitue leur environnement, ce bien commun qui est aussi la richesse des pauvres. C'est d'ailleurs l'esprit de la charte d'Aarhus *(convention sur la démocratie environnementale signée en 1998 par 39 États, NDLR)*, dont les principes sont entrés dans notre constitution.

Le gouvernement a annoncé sa volonté de doubler la capacité éolienne de la France d'ici à 2030. Cette annonce vous paraît-elle raisonnable ?

Elle est désespérante, puisque tout le monde sait maintenant que ces aérogénérateurs ne fonctionnent pas : l'intermittence de ce type de production appelle forcément un complément, donc le relais d'une énergie fossile. On accélère dans une mauvaise direction avec une fausse solution ! C'est sans doute bon pour les lobbys éoliens et l'affichage « vert » du gouvernement (l'effet « totem »), mais pas pour les citoyens qui ont la malchance d'habiter à côté des aérogénérateurs, ni pour les paysages, qui font la beauté de ce pays et attirent des millions de visiteurs. Le business éolien doit cesser !

Parlez-nous des décrets Lecornu et Rugy. En quoi changent-ils la donne en matière d'éolien terrestre ?

Le premier, du 29 novembre 2018, s'inscrit en fait dans une tendance à l'œuvre depuis dix ans : face aux nombreux recours, les politiques n'ont pas cessé de changer les règles du jeu pour simplifier les procédures et rendre toujours plus difficile l'action des opposants. Au lieu de s'interroger sur la raison de ces recours, qui sont coûteux et difficiles pour les citoyens, ils ont travaillé à satisfaire les lobbys éoliens qui réclamaient des « facilités » de plus en plus exorbitantes. Le décret Lecornu supprime ainsi notamment un degré de juridiction, renvoyant tout le monde devant les cours administratives d'appel, juridiction onéreuse, sans bénéficier de l'analyse (parfois définitive) du tribunal administratif. Au fond, on s'étonne presque de cette pudeur : pourquoi ne pas supprimer le principe même du recours lui-même, ce qui nous permettrait de nous aligner avec le droit nord-coréen ou vénézuélien ? Tout cela serait comique si ce n'était pas grave, car le droit a pour fonction de solder pacifiquement les conflits. Le second décret, signé le 24 décembre 2018, expérimente en Bretagne et dans les Hauts-de-France le remplacement de l'enquête publique éolienne, basée sur l'indépendance des commissaires-enquêteurs, par une participation du public sur Internet, dont la synthèse sera confiée aux préfectures. Pourtant, les avis des commissaires-enquêteurs réservaient de belles surprises ! Dernièrement, l'un d'entre eux a émis un avis négatif sur l'encerclement éolien du château breton de la Bourbansais. Que diront désormais les services de la préfecture d'Ille-et-Vilaine soumis à l'objectif du doublement de notre capacité éolienne ? Sites & Monuments vient naturellement d'intenter un recours en annulation de ces décrets devant le Conseil d'État.

> La religion éolienne prospère cupidement sur le désir de sauver la planète
> ALEXANDRE GADY

ASSOULINE/OPALE/LEEMAGE

Les décrets de novembre et décembre 2018 ont été précédés par deux consultations publiques. Respectivement 95 % et 93 % des contributions leur ont été défavorables. Le gouvernement n'écoute pas les Français ?

En France, démocratie parfois immature, une consultation est en fait une information délivrée au bon peuple, qu'on écoute d'une oreille distraite pour se donner bonne conscience : mais quand le résultat ne va pas dans le sens souhaité, alors il est nul et non avenu. Les associations vivent ça quotidiennement. Sur ce plan, le gouvernement actuel n'est hélas pas différent de ceux du vieux monde...

Que demandez-vous au gouvernement ?

D'écouter moins les lobbys et plus les citoyens, d'être moins idéologue et plus pragmatique. L'objectif est de sauver le climat ? Prenons des mesures appropriées ! Avec de très nombreuses autres associations, Sites & Monuments réclame depuis des années un moratoire sur les « éoliennes » : arrêt des chantiers et des projets en cours ; évaluation de ce qui a été réalisé en termes de performance, de coûts réels pour les finances publiques et l'attractivité de notre pays. Quand les véritables chiffres seront sur la table et librement débattus, la religion éolienne apparaîtra pour ce qu'elle est : une supercherie qui aura prospéré cupidement sur le désir de sauver la planète. J'observe avec inquiétude depuis trois mois qu'il a fallu toute cette violence, ces blessés parmi la police et les manifestants, ainsi que des dizaines de millions de dégâts pour que le président de la République commence à comprendre ce qui est à la base de notre contrat social : en démocratie, on ne dirige pas le peuple, on gouverne pour lui. ■

LE PARC YEU-NOIRMOUTIER RETARDÉ PAR PEUR DES RECOURS

En novembre, le gouvernement a donné son feu vert à l'édification d'un parc de 62 éoliennes offshore entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier (Vendée). Disposant de toutes les autorisations administratives, les porteurs du projet depuis 2014, Engie en tête, ont pourtant décidé de retarder les travaux et la mise en service du parc de 83 km², désormais envisagée en 2023 au lieu de 2021. *« On tient compte des délais de recours, estimés à un an et demi à deux ans, notamment au regard ce qui passe avec le parc éolien de Saint-Nazaire* [qui attend une ultime décision du Conseil d'État, lire page 2, NDLR] », explique Lucile Forget, directrice du développement du projet. Très actifs, les collectifs d'opposants fourbissent leurs armes juridiques. L'association d'habitants Neny a déposé mi-janvier un *« premier recours relatif à l'arrêté d'autorisation d'exploiter »*, après avoir déjà tenté un recours contre la décision du site de construction. Autre collectif local, Touche pas à nos îles a déposé plainte contre X fin janvier pour corruption active et passive et trafic d'influence. En cause, un partenariat entre la Ville de Noirmoutier et la société exploitante... L'amorce d'une longue bataille judiciaire ? T. D.